

# CBR Hauts-de-France

5 013,2 ETP  
notifiés

150,4 ETP  
redéployables (3%)

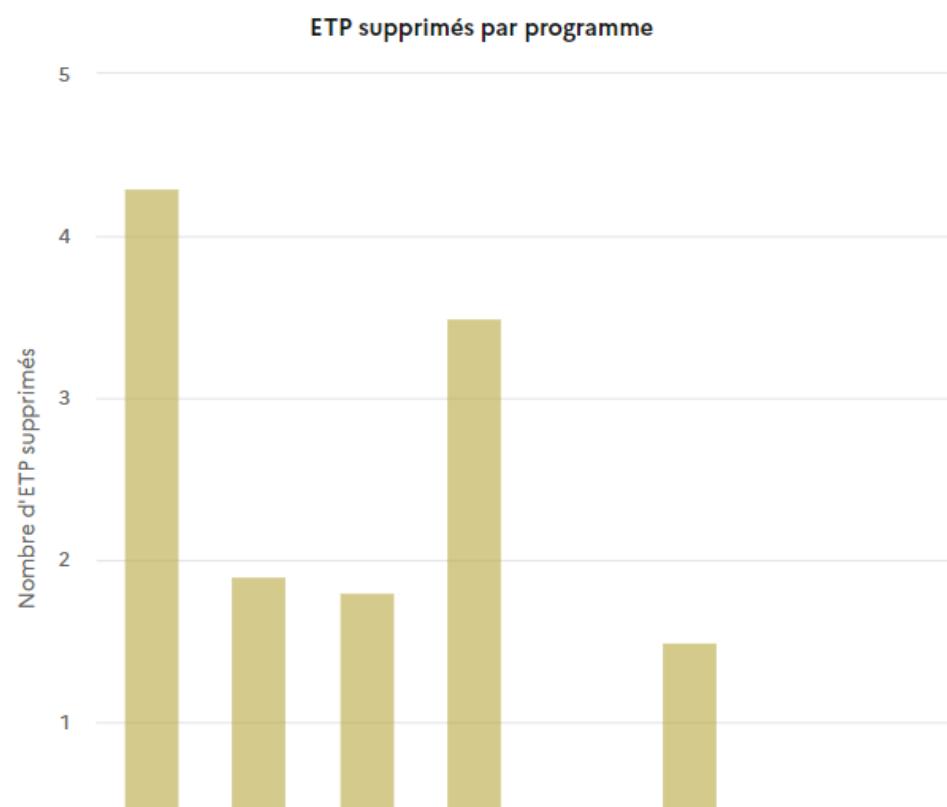
13 ETP  
supprimés

## Synthèse des redéploiements

Synthèse par programme

Synthèse par catégorie

Synthèse temporelle



## Repère 3

Outil de redéploiement entre  
Programmes des Emplois en Région - 3%

Manuel d'utilisation à  
destination des CBR

Equipe BudgetLab



MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

# Page de connexion

La page de connexion permet s'identifier en tant que CBR, sur la région concernée et d'utiliser le mot de passe qui a été envoyé par mail.

The screenshot shows the REPERE3 login interface. At the top left is the logo of the French Ministry of Economy, Finance, and Industrial Sovereignty (Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique). To its right is the project name "REPERE3" and its subtitle "REdéploiement entre Programmes des Emplois en Région - 3%". Below this, the main title "Connexion à REPERE3" is centered. Underneath it, the sub-instruction "Se connecter avec son compte" is displayed. A dropdown menu labeled "Profil\*" contains the option "CBR". Another dropdown menu labeled "Périmètre\*" has "- Sélectionner -" as its current value. To the right of these dropdowns is a password input field with a "Mot de passe" placeholder and an "Afficher" checkbox. Below the password field is a link "Mot de passe oublié ?" followed by a question mark icon. At the bottom center is a large blue "Connexion" button.

Connexion à REPERE3

Se connecter avec son compte

Profil\*

CBR

Périmètre\*

- Sélectionner -

Mot de passe  Afficher

[Mot de passe oublié ?](#)

Connexion

# Page d'accueil

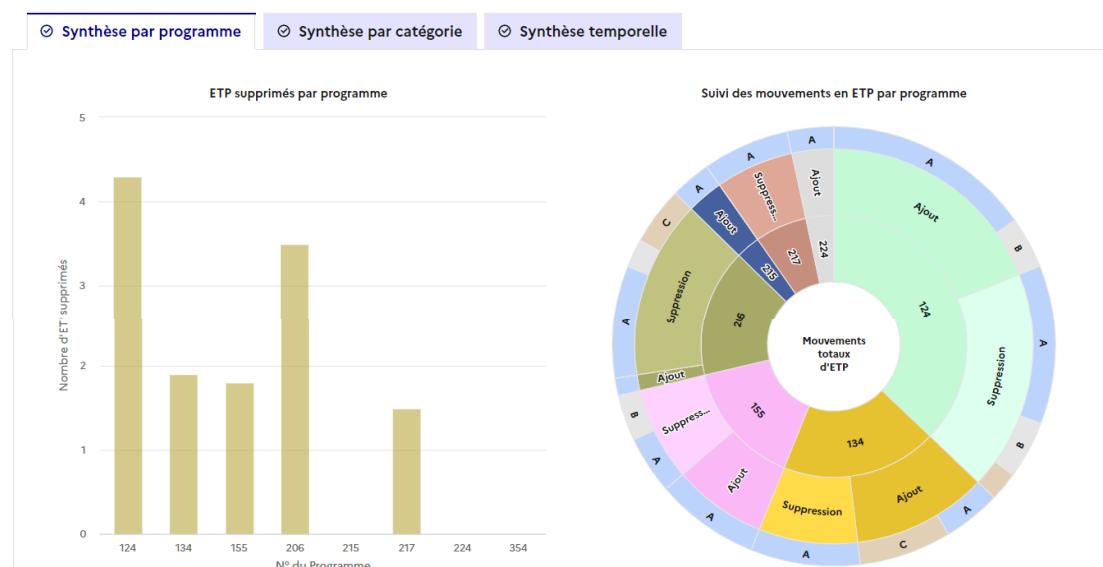
La page d'accueil est un tableau de bord concernant la région.

Elle présente une synthèse des données concernant les redéploiements, sous forme de tableaux et de graphiques.

## CBR Hauts-de-France



### Synthèse des redéploiements



Télécharger la table de synthèse par programme [XLSX](#)

Programme	Effectifs cibles	Plafond ETPT	Plafond 3% ETP	ETP supprimés	% ETP supprimés	ETP ajoutés	ETPT supprimés	ETPT ajoutés	Mouvement en gestion (LFR)	Mouvement en base (PLF N+1)
Total	5 013,2	4 961,9	150,4	13	0,26%	10,7	11,6	1,06	-8 852 €	-200 355 €
124	213	206,9	6,4	4,3	67,29%	4,5	3,72	0,51	2 994 €	-12 058 €
134	181,6	179,8	5,4	1,9	34,88%	2,6	1,74	0,29	5 094 €	7 513 €

### Explications :

1 Le nombre d'ETP notifiés pour l'année en cours au niveau de la région.

2 Le nombre d'ETP redéployables via la réforme 3%.

3 4 La quantité d'ETP déjà redéployés dans l'année au moment de la connexion.

**Attention : les redéploiements se comptabilisent sur les suppressions uniquement.**

5 Le coût engendré par le redéploiement sur l'année en cours.

6 Le coût engendré par le redéploiement sur une année pleine.

# Page historique

Cette page présente l'ensemble des redéploiements qui ont été réalisés sur la région sous forme de tableau.

## CBR Auvergne-Rhône-Alpes

18,4 ETP  
supprimés

0,26% ETP  
supprimés

74 €  
mouv. en gestion

294 €  
mouv. en base

### Historique des redéploiements [19] et mouvements [37]

[Télécharger l'historique des mouvements](#)  1

Format .xlsx

Redéploiement n°1061 effectué le 7/10/22  1 AJOUT  1 SUPPRESSION  0€ / 0€ 2

Macrograde	Quotité ETP	Date effective	ETPT	Type	Service concerné	Programme	Mouvements en gestion (LFR)	Mouvements en base (PLF N+1)
A	1	1/09/22	0,67	SUPPRESSION	DREETS - Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités	155	-17 600€	-52 658€
A	1	1/09/22	0,33	AJOUT	Préfecture	354	17 600€	52 658€

[Supprimer le redéploiement](#)

4

### Explications :

- 1 Le tableau peut être exporté sous format .xlsx
- 2 Les coûts de chaque redéploiement sont indiqués comme suit :

### COÛTS EN GESTION / COÛTS EN BASE

- 3 La date effective représente la date de départ/arrivée de l'ETP.
- 4 Le redéploiement peut être supprimé s'il existe une erreur dans la saisie.

# Page création redéploiement 1/2

Cette page permet de réaliser les redéploiements.

Une fois prévisualisés puis validés, ils seront visibles sur la page d'accueil et la page historique.

## Nouveau redéploiement

**1** Vous pouvez effectuer plusieurs suppressions et ajouts pour un même redéploiement. Une suppression est à minima obligatoire pour effectuer un redéploiement.  
Ex: Suppression de 2 ETP pour créer 1 ETP.

**2** S'agit-il d'un redéploiement ponctuel ?

Un poste ponctuel est un poste qui répond à une politique prioritaire ministérielle nécessitant des recrutements spécifiques et exceptionnels en cours d'année. Lors d'un redéploiement ponctuel les coûts en base (année N+1) sont nuls pour tous les mouvements.

Oui  Non

**3** → 1. Suppression

**4** ETP 1

Macrograde*	Quotité*	Date effective*
- sélectionner	- sélectionner	- sélectionner

**5** Macrograde  
Programme\*  
- sélectionner -

**6** Quotité  
Service\*  
- sélectionner -

**7** Date effective  
- sélectionner

**8** + Supprimer un autre ETP

**9** → 2. Ajout

**10** ETP 1

Macrograde	Quotité	Date effective
- sélectionner	- sélectionner	- sélectionner

**11** Macrograde  
Programme  
- sélectionner -

**12** Quotité  
Service  
- sélectionner -

**13** Date effective  
- sélectionner

**14** + Ajouter un autre ETP

**15** Prévisualiser le redéploiement

## Explications :

- 1** Deux choix sont possibles : suppression seule ou suppression + ajout.  
**Attention : la partie "2. Ajout" n'est accessible qu'une fois la partie "1. Suppression" remplie.**
- 2** La notion de ponctuel s'applique à l'ensemble du mouvement (suppression + ajout).
- 3** La quotité représente le temps de travail.
- 4** La date effective représente la date de départ/arrivée de l'ETP.
- 5** Ces boutons permettent de faire jusqu'à 10 suppressions / ajouts pour 1 redéploiement.
- 6** Ce bouton permet de visualiser le déploiement avant la validation définitive.

# Page création redéploiement 2/2

La prévisualisation permet de résumer l'ensemble des mouvements au sein du redéploiement et de les modifier.  
Rappel : Le coût de chaque mouvement est basé sur les coûts de l'ETP du programme concerné.

## Nouveau redéploiement

**⚠ Attention, votre redéploiement n'est pas équilibré budgétairement. 1**  
Êtes-vous sûr-e de vouloir valider ce redéploiement ?

S'agit-il d'un redéploiement ponctuel ?  
Non

→ ETP supprimés [1] 2  
COÛT EN GESTION : -7803€ COÛT EN BASE : -35165€

ETP 1  
Macrograde : C Quotité : 1 Date effective : 11-10-2023  
Programme : 206  
Service : DRIAAF - Directions régionales et interdépartementales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (IdF)

→ ETP ajoutés [1]  
COÛT EN GESTION : 51985€ COÛT EN BASE : 56981€

ETP 1  
Macrograde : A Quotité : 1 Date effective : 01-02-2023  
Programme : 134  
Service : DDPP - Direction départementale de la protection des populations

3 Modifier 4 Valider

### Explications :

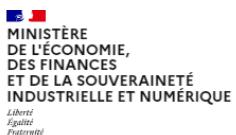
- 1 Si le coût en base présente un déséquilibre, un message d'alerte non bloquant est affiché.
- 2 Les coûts totaux du redéploiement sont indiqués en gestion et en base.
- 3 Le bouton "Modifier" permet de revenir sur le formulaire précédent pour l'édition.
- 4 Le bouton "Valider" confirme le mouvement et l'incrémente dans l'historique.

# Page coûts

Le coût de chaque redéploiement est basé sur les coûts de l'ETP du programme concerné.

Le programme, la date de départ/arrivée de l'ETP et les macrogrades entraînent donc des mouvements de crédits. Cette page donne une indication sur les coûts salariaux moyens par macrograde et par programme, pour comprendre le calcul lors du redéploiement.

Ce tableau sera mis à jour chaque année par la Direction du Budget.

 MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

**REPÈRE3**  
REdéploiement entre Programmes des Emplois en Région - 3%

[Se déconnecter](#)

[Accueil](#) [Historique des mouvements](#) [Créer un redéploiement](#) [Tableau coûts ETP annuels](#) [FAQ](#)

## Répartition des coûts ETP annuels

Programme	Macrograde A	Macrograde B	Macrograde C
354 - Ministère de l'intérieur	62 241€	39 152€	33 243€
217 - Ministère de la transition écologique	60 564€	43 050€	36 142€
206 - Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	75 445€	43 130€	35 165€
215 - Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	68 164€	43 233€	35 716€
134 - Ministère de l'économie, des finances et de la relance	56 981€	43 606€	36 748€
155 - Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion	52 658€	41 960€	34 668€
124 - Ministère des solidarités et de la santé	55 642€	39 508€	34 128€
224 - Ministère de la culture	57 977€	38 453€	32 956€